

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 11 OCT. 2016

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel de technicien(ne) des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication,

Vu l'arrêté du 4 avril 2016 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2016, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Lionel ARNAULT, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, administrateur, circonscription des monuments d'Auvergne, château d'Aulteribe, château de Chareil-Cintrat, château de Villeneuve-Lembron et du cloître du Puy-en-Velay, est nommé en qualité de président de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure, spécialité surveillance, du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Nabahats HAMITI, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité surveillance et accueil, chef d'équipe service Richelieu, direction de l'accueil du public et de la surveillance, musée du Louvre ;
- Madame Hélène MURER, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité patrimoine, responsable technique des services, département bâtiment exploitation, musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée ;
- Monsieur Marc NEBOT, ingénieur des services culturels et du patrimoine, de classe exceptionnelle, spécialité patrimoine, responsable du service de la gestion immobilière et logistique, Archives nationales.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Marc NEBOT, ingénieur des services culturels et du patrimoine, de classe exceptionnelle, spécialité patrimoine, responsable du service de la gestion immobilière et logistique, Archives nationales.

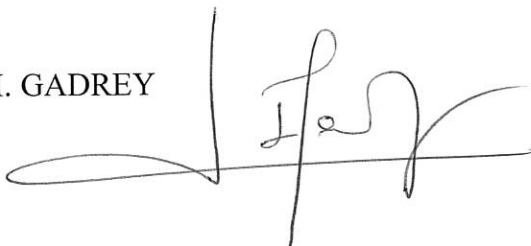
Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 11 OCT. 2016

La ministre de la culture et de la communication,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'I. Gadrey', written over a horizontal line.